



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 décembre 2022 (09h44)  
Salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 24
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 24/11/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Maxime DURAND (pouvoir à Laurence DUMAS), Christian MASSOLA (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-411 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE -  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-  
ALPES AU TITRE DE L'AIDE AUX LIEUX POUR L'ANNÉE 2022**

***Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ***

Annonay Rhône Agglo, dans le cadre de sa saison culturelle En Scènes, poursuit sa politique de diffusion de spectacles, de soutien à la création et aux compagnies, et de médiation pour l'ensemble des publics du territoire.

Ses missions sont de :

- **Présenter une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, cirque, formes croisées...)**
- **Proposer des actions culturelles et de médiation à destination de tous les publics**
- **Développer et structurer la sensibilisation aux arts vivants sur le territoire de l'Agglomération**
- **Soutenir les pratiques amateurs par des projets participatifs**
- **Soutenir les compagnies et les créations émergentes et contemporaines, en particulier régionales**

Au cours de la saison 2021-2022, des aides à la création ont été apportées sous des formes diverses :

- **des résidences de compagnies départementales et régionales,**
- **des coproductions,**
- **des actions culturelles et de médiation,**
- **un apport technique.**

La saison En Scènes se construit sur la base d'une culture de proximité à destination de tous les publics. Elle se bâtit avec les réseaux et institutions culturels à l'échelle locale, départementale et régionale, ainsi qu'avec les associations culturelles conventionnées (MJC – *Festival du premier film*, SMAC07 - *Festival Pas des poissons, des chansons*, CNAREP, compagnie La Baraka - *Carte blanche*...).

Par ailleurs, dans le cadre de la politique territoriale d'Annonay Rhône Agglo, la saison En Scènes développe une programmation nomade dans les communes de l'agglomération assortie d'actions de médiation, en particulier en direction des familles et des scolaires.

Enfin, Annonay Rhône Agglo développe une politique d'accessibilité aux spectacles de la saison En Scènes pour les publics éloignés de l'offre culturelle, notamment au travers de partenariats noués avec les associations de solidarité du territoire.

Afin de poursuivre l'ensemble de ces actions et assurer dans les meilleures conditions la programmation de la saison culturelle En Scènes d'Annonay Rhône Agglo, une subvention de 15.000 euros est sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide aux lieux pour l'année 2022.

**VU** la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**ACCEPTE** la demande de subvention de 15.000 euros auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide aux lieux pour l'année 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à signer la convention ci-annexée et toute pièce se rapportant à ce dossier, et le **CHARGE** de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/12/22  
 Affiché le : 06/12/22  
 Transmis en sous-préfecture le : 02/12/22  
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221201-37983-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
 registre des délibérations du BUREAU  
 COMMUNAUTAIRE  
 Le Président

Simon PLENET